



## **DU VOL DES SALARIÉ-E-S AU VIOL D'UNE FEMME DE CHAMBRE SOUS TRAITANCE MALTRAITANCE !**

### **ACCOR et STN TEFID COMPLICES DE LA MALTRAITANCE !**

A l'occasion de la grève actuellement en cours au IBIS BATIGNOLLES situé Porte de Clichy notre syndicat vient d'apprendre qu'il y a environ un an une femme de chambre de la société TFN TEFID a été violée par l'ancien directeur de cet hôtel !

Il faut dire que quand on considère les femmes de chambre et les salariées de la sous-traitance comme des sous salariées taillables et corvéables à merci il ne faut pas s'étonner de tels crimes !

Le Directeur d'un hôtel se prend dans ces conditions pour le maître des lieux pouvant disposer à sa guise d'une main d'œuvre précarisée soumise à son bon vouloir et à sa disposition.

**Le groupe ACCOR et la société STN TEFID portent de lourdes responsabilités sur ce crime de viol qu'ils ont voulu enterrer à tout prix !**

### **ACCOR et STN TEFID HORS LA LOI !**

Les hôtels IBIS, qui appartiennent au groupe ACCOR, sont des établissements qui font énormément de profits notamment sur le dos des salariés de la sous-traitance.

Le groupe ACCOR est un géant de l'industrie hôtelière du luxe en Europe et dans le monde !

**Le chiffre d'affaires consolidé du groupe en 2018 s'établit à 3 610 millions d'euros, en progression de 8,8% à périmètre et taux de change constant (PCC), et de 16,9% en données publiées par rapport à 2017.**

**De l'autre côté de la barricade, la situation n'est pas la même** : les salarié-e-s du service d'hébergement (Femmes de chambre, équipier-e-s, et gouvernantes) sont sous-traité-e-s à la société STN TEFID, leader français dans le secteur de la propreté hôtelière !

Dans cet hôtel règne l'inégalité de traitement pour les salarié-e-s de la sous-traitance qui ne bénéficient pas du même statut social que les salarié-e-s embauché-e-s directement par IBIS Batignolles (indemnité nourriture, intéressement, participation, salaires moins élevés, primes diverses etc...). **Cette situation de dumping social est inacceptable !**

Plus grave encore, la société STN TEFID pratique, avec la complicité de l'hôtelier, le travail dissimulé, avec des cadences quasiment impossibles à respecter, particulièrement pour les femmes de chambres qui doivent effectuer 3 chambres et demie par heure sans paiement des dépassements horaires.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, parce qu'ils n'acceptent pas ce modèle économique qui broie les femmes et les hommes, les salarié-e-s de la sous-traitance de l'IBIS BATIGNOLLES en grève illimitée depuis le Mercredi 17 juillet à 9h vous appellent à les soutenir et à participer à un rassemblement le :

**MARDI 23 JUILLET À 12H** devant l'IBIS Batignolles, 10 rue Bernard Buffet  
75017 PARIS

## **VENEZ NOMBREUX !**

### **REVENDICATIONS DES SALARIÉS de la société STN GROUPE TRAVAILLANT à L'hôtel IBIS BATIGNOLLES**

- 1 **Embauche des salariés de la sous-traitance STN GROUPE par L'hôtel IBIS BATIGNOLLES avec reprise de leur ancienneté.**
- 2 **Passage à temps complets des temps partiel et des CDD en CDI**
- 3 **Arrêt des mutations des salariées partiellement inaptes et des mutations non justifiées de manière générale.**
- 4 **Arrêt du harcèlement par Anne Marie gouvernante IBIS Batignolles**
- 5 **Versement d'une indemnité nourriture égale à 7,24 € par jour travaillé (2 Minimum Garanti) et d'une prime de lit supplémentaire de 2€ par lit**
- 6 **Installation d'une pointeuse électronique infalsifiable avec remise d'un relevé horaire hebdomadaire à chaque salarié.**
- 7 **Prime de nettoyage et repassage des vêtements de travail égale à 22 € par mois (1€ par jour travaillé) et fourniture de 2 tenues de travail par an en coton.**
- 8 **Classement en catégorie B de l'ensemble des salariés de STN GROUPE.**  
Femmes de chambre, équipiers : AQS1B, AQS2B après 2 ans, AQS3B après 5 ans  
Gouvernantes : CE1, CE2 après 2 ans, CE3 après 5 ans
- 9 **Suppression de l'abattement illégal de 8%.**
- 10 **Suppression de la clause de mobilité.**
- 11 **Prime d'habillement-déshabillage 250 € par an.**
- 12 **Remboursement des transports à 100%.**
- 13 **Diminution cadence indicative du nombre de chambres à 2 chambres 1/ à l'heure.**
- 14 **Election de deux délégués de proximité de la société STN GROUPE au sein de l'hôtel IBIS BATIGNOLLES**
- 15 **Paiement des jours de grève**

---

Syndicat CGT des Hôtels de Prestige et Economiques  
78 rue Henri BARBUSSE 92110 CLICHY  
Tel: 01 41 40 65 19  
UNION LOCALE CGT 17, 3 rue TARBÉ 75017 PARIS  
Tel 01 47 66 52 54  
<http://www.cgt-hpe.fr/>